

PLAFONDS
applicables du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

<u>RESSOURCES MENSUELLES</u>	<u>POURCENTAGE AUQUEL IL EST RENONCÉ</u>
jusqu'à 1.069,00 EUR	100%
jusqu'à 1.128,39 EUR	90%
jusqu'à 1.187,78 EUR	80%
jusqu'à 1.247,17 EUR	70%
jusqu'à 1.306,56 EUR	60%
jusqu'à 1.365,95 EUR	50%
jusqu'à 1.425,34 EUR	40%
jusqu'à 1.484,73 EUR	30%
jusqu'à 1.544,12 EUR	20%
jusqu'à 1.603,50 EUR	10%
au-delà de 1.603,50 EUR	0%
<u>ABATTEMENT</u> Montant forfaitaire d'abattement pour le conjoint/partenaire et pour chaque enfant bénéficiaire d'allocations familiales élevé dans le ménage	221 EUR/personne